

Pour les licenciés mineurs : Charte du représentant légal

- 1- Accepter de véhiculer les valeurs du club :
 - a. Respect des autres licenciés, des dirigeants, du matériel, des horaires, des règles, des arbitres, des supporters et des adversaires,
 - b. Convivialité et plaisir dans la pratique de notre sport,
 - c. Engagement.
- 2- Donner une image positive du club à domicile comme à l'extérieur
- 3- Supporter l'équipe de l'USND Champ sur Lagon : le parent n'est ni un coach, ni un arbitre.
- 4- S'engager et s'impliquer dans son équipe :
 - a. Assiduité dans les tours de voiture pour les matchs à l'extérieur, les tours de goûter à domicile. En cas d'empêchement, organisation du remplacement avec un autre parent.
 - b. Permettre et encourager l'assiduité du (de la) licencié(e) aux entraînements et matchs.
- 5- S'impliquer dans la vie du club :
 - a. S'assurer que le (la) licencié(e) assure ses permanences de WE (arbitrage, tenue table, accueil équipes) : elles sont connues très en amont et les horaires précis communiqués par le coordinateur environ une semaine avant les matchs. Il est donc facile de s'organiser et de se faire remplacer en cas d'indisponibilité : chacun est responsable de sa permanence et doit confirmer sa présence (ou son remplacement) au coordinateur.
 - b. Contribuer au bon fonctionnement du club : s'impliquer dans les événements organisés qui permettent d'assurer le financement du club et de limiter autant que possible le coût des licences.
- 6- S'engager à respecter toutes les consignes réglementaires et sanitaires que le club sera amené à appliquer en cours de saison.

Engagements :

- Être couvert par une police d'assurance en règle pour le véhicule utilisé pour les transports de l'équipe
- Être titulaire d'un permis de conduire valable disposant du nombre de points suffisant
- S'engager à prévenir le président du club de tout changement de cette situation en cours de saison
- Autoriser les responsables du club à prendre toutes les mesures nécessaires, en cas d'urgence